



# Transport → social

DES MONTS DU LYONNAIS

Pour les personnes ne disposant pas de moyens de déplacement et répondant à certains critères.

—  
**2€**

le trajet

10 trajets / mois  
(maximum)

1 trajet =  
1 aller ou 1 retour



# Pour bénéficier du Transport social à la demande

→ vous devez répondre à ces 4 conditions

1

## Habiter sur le territoire de la Communauté de communes

Aveize, Brullioles, Brussieu, Chambost Longessaigne, Châtelus, Chevières, Coise, Duerne, Grammond, Grezieu-le-marché, Haute Rivoire, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Longessaigne, Maringes, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, S<sup>t</sup>-Clément-les-Places, S<sup>t</sup>-Denis-sur-Coise, S<sup>t</sup>-Genis-l'Argentière, S<sup>t</sup>-Laurent-de-Chamousset, S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut, S<sup>t</sup>-Symphorien-sur-Coise, S<sup>te</sup>-Catherine, S<sup>te</sup>-Foy-l'Argentière, Souzy, Villechenève, Viricelles, Virigneux

→ Dossier à retirer en Mairie de votre commune d'habitation

2

## Être sans solution de déplacement

au sein du foyer

3

## Respecter certaines conditions de ressources

Consulter le règlement du dispositif auprès de votre Mairie

4

## Être dans une des situations suivantes

- bénéficiaire du RSA Socle
- âgé de plus de 65 ans
- en situation de handicap
- en situation d'invalidité
- en insertion professionnelle ou en formation
  - Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), service civique, nouveau contrat aidé
  - Stage, formation en lien avec le parcours scolaire ou professionnel
  - Pour les 14-25 ans les parents devront être éligibles au dispositif
- bénéficiaire de l'Allocation d'aide au Retours à l'Emploi (ARE) ou de Solidarité Spécifique (ASS) (pôle emploi) ou travaillant à temps partiel
- les enfants de moins de 16 ans dont les parents sont éligibles
  - 4 tickets par mois
  - Gratuité pour les - de 4 ans



**INFORMATIONS** auprès de

- votre Mairie
- Service Mobilité de la CCMDL : 04 74 70 58 00